



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 25 juillet 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 25 juillet 2022 à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, au Cosec Pepito Ferretti à Bastia, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 19 juillet 2022.

PRESENTS :

BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean

ONT DONNE POUVOIR :

LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
PERFETTINI Martine	à	LEONARDI Jean-Charles
PIPERI Linda	à	LACAVE Mattéa
SALGE Hélène	à	ZUCCARELLI Jean
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
DE GENTILI Emmanuelle	à	PERETTI Philippe

ABSENTS :

MASSONI Jean-Joseph, VESPERINI Françoise, SIMEONI Gilles

QUORUM : 14

M. SIMONI Pierre-Baptiste est élu secrétaire de séance.

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-17-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant l'avis favorable de la CCSPL, de la Commission « Serviziù à a popolazione » et du Bureau communautaire ;

Oùï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A la majorité)
Abstentions : MM. De Casalta, Zuccarelli, Mme Salge
Contre : M. Morganti

Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

DIT

Que le rapport sera transmis aux communes membres et mis à disposition des usagers conformément à l'article L2224-17-1 du CGCT ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **27 JUL. 2022**
et publication ou notification
du **27 JUL. 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI